



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

### Séance du Jeudi 4 mai 2023

Conseillers municipaux en exercice : 29

Le Conseil municipal, convoqué le 27 avril 2023, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville – 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h03 et levée à 22h05.

**Etaient présents** : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT, Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, Mme Gaëlle JOBERT, M. Bernard LAPOIRE, M. Bruno DIRAND, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARRENIN, M. Didier MOULIN, Mme Marie-Hélène BALLEE, M. Noël PERROT, Mme Martine COLLETTE, M. Éric GIRAUD, M. Didier DUMONT, Mme Agnès MARGUET, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER, Mme Patricia LIME VIEILLE, M. Guy BRUCHON.

**Etaient absents** : Mme Morgane OUDOT, Mme Josiane CHAUVIN, M. Florent MANZONI, Mme Martine CART-GRANDJEAN, Mme Colette LOMBARD, M. Dominique ROUX.

**Secrétaire de séance** : Mme Agnès MARGUET

**Procurations de vote** :

**Mandant/Mandataire** : F.MANZONI/P.BENOIT ; M. CART-GRANDJEAN/R. LORIN CART-GRANDJEAN ; C. LOMBARD/N. PERROT.

---

### **Approbation du projet de rénovation énergétique de l'école élémentaire Lavoisier et sollicitation des subventions auprès des financeurs**

Le 25 février 2021, le Conseil municipal a autorisé la signature de la Convention Petites Villes de Demain (PVD) avec les partenaires concernés.

Le 02 décembre 2021, le Conseil municipal a autorisé la signature du mandat public avec la SPL Territoire 25.

Le 12 janvier 2023, le Conseil municipal a autorisé la signature de la convention PVD valant Opération de Revitalisation de Territoire (ORT).

La dépense a été inscrite au budget primitif 2023 voté le 06/04/2023 pour un montant de 900 000 € TTC (+ 300 000 € TTC en 2022).

Un ajustement des dépenses et recettes du projet sera présenté ultérieurement sur la base de l'analyse des résultats de la consultation des entreprises.

De plus, conformément à l'article 6 du mandat public, le contrat de mandat fera l'objet d'un avenant après la consultation des entreprises.

Ce projet répond à différents objectifs :

- Réduire les consommations énergétiques des bâtiments communaux ;
- Offrir un meilleur confort de vie et d'enseignement aux élèves et à l'équipe pédagogique ;
- Adapter les bâtiments communaux aux enjeux environnementaux, atteignant un niveau de performance énergétique important.

Le projet de rénovation énergétique de l'école élémentaire Lavoisier consistera en une rénovation complète des façades de son bâtiment avec une petite extension sur son pignon Nord, afin d'installer les locaux techniques destinés à la gestion de la ventilation intérieure et à la qualité de l'air intérieur.

Aucun aménagement ni aucune modification intérieure ne sont prévus dans le cadre du projet.

La rénovation des façades du projet est prévue par la mise en place d'une isolation thermique par l'extérieur, avec pour objectif de redonner un rythme plus contemporain aux façades, sans se départir du parti pris initial.

L'accroche visuelle recherchée pour marquer l'entrée sera conservée, et seulement réinterprétée avec des codes plus contemporains. Les parois du préau extérieur couvert seront bardées avec des lames bois verticales. Les façades seront enduites d'une teinte beige clair, avec la mise en place de meneaux verticaux en bois sur toute la hauteur de la façade. Les menuiseries extérieures sont remplacées par des menuiseries Bois-Aluminium. Le bâtiment de l'école élémentaire sera raccordé au réseau de chaleur existant. Des matériaux biosourcés seront privilégiés sur cette opération.

L'objectif est d'atteindre un niveau de performance Créf -60%.

Durant les travaux, les élèves seront installés dans 5 salles modulaires, installées dans la cour de l'école. Ils seront indépendants puisqu'ils disposeront de sanitaires et d'une salle de réunion.

(Illustrations en annexes).

Le tableau des dépenses de l'opération est le suivant :

## DECOMPOSITION DU COÛT DE L'OPERATION TOUTES DEPENSES CONFONDUES

Surface de Plancher 665 m<sup>2</sup>

MaJ : avril 2023 (phase PRO)

Désignation	€ HT	€ TTC
Etude de sol G2AVP	3 500,00	4 200,00
Diagnostic Amiante et Plomb avec prélèvements	3 584,40	4 301,28
Frais divers (avis de presse, reprographie, ...)	1 000,00	1 200,00
Prix du terrain	-	-
<b>Total coût des études préalables</b>	<b>8 084,40</b>	<b>9 701,28</b>

Assurances construction DO	-	-
Contrôleur technique	7 500,00	9 000,00
Coordonnateur SPS	6 720,00	8 064,00
Honoraires MOE	123 135,50	147 762,60
<b>Total honoraires</b>	<b>137 355,50</b>	<b>164 826,60</b>

<i>Travaux bâtiment tous corps d'état (hors options / hors déménagements) - y compris location locaux modulaires 5 salles de classe)</i>		
<i>Valeur Novembre 2022</i>	1 005 013,87	1 206 016,64
Révision de prix des travaux	100 501,39	120 601,67
<b>Total travaux</b>	<b>1 105 515,26</b>	<b>1 326 618,31</b>

Provision pour imprévus, divers et aléas (5%) Travaux	50 250,69	60 300,83
<b>Aléas</b>	<b>50 250,69</b>	<b>60 300,83</b>

<b>Sous-Total</b>	<b>1 301 205,85</b>	<b>1 561 447,02</b>
-------------------	---------------------	---------------------

Honoraires mandat T25	59 085,00	70 902,00
-----------------------	-----------	-----------

<b>TOTAL OPERATION</b>	<b>1 360 290,85</b>	<b>1 632 349,02</b>
------------------------	---------------------	---------------------

BUDGET MOA TTC 1 200 000,00 €  
Ecart : \* 432 349,02 €

- \* - Augmentation du coût travaux entre la phase APD et PRO liée à la hausse des prix des matériaux
- Augmentation des coûts qui se répercute sur les honoraires du MOE, les aléas et la révision des prix
- Réalisation des travaux en 1 seule phase (et non 2)
- Option locaux modulaires supplémentaires

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Type d'aide	Taux	Montant de subvention prévisionnelle	Assiette HT
<b>Financements publics</b>				
Etat	DETR – DSIL, Fonds Vert, PVD, etc.	30%	408 100€	1 360 290,85 € <sup>1</sup>
Région BFC	Effilogis		200 000€	381 000€ <sup>2</sup>
Département du Doubs	Contrat P@C – Volet A	A définir <sup>3</sup>		1 360 290,85 € <sup>4</sup>
Europe	AAP Bâtiments démonstrateurs	60%	180 000 €	300 000 € <sup>5</sup>
<b>TOTAL</b>		<b>80 %</b>	<b>788 100€</b>	
<b>Auto-financement</b>				
Fonds propres / emprunts		20 %	260 672 €	
<b>Total HT</b>		<b>100 %</b>	<b>1 360 290 €</b>	

Au vu de ce qui précède, après avoir assisté à la présentation du projet et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Donne son accord pour la réalisation du projet de rénovation énergétique de l'école élémentaire Lavoisier, selon le coût prévisionnel estimé sur la base d'un APD d'un montant de **1 360 290,85 € HT** soit **1 632 349,01 € TTC**, dont le coût de travaux est estimé à **1 105 515,26€ HT** ;
- Autorise la consultation des entreprises et le cas échéant l'ajustement du budget 2023 en conséquence, lors d'une prochaine séance du Conseil municipal ;
- Sollicite auprès de l'Etat une subvention de **30%** du coût de l'opération au titre des divers dispositifs de l'Etat (DETR-DSIL, Fonds Vert, PVD, etc.) ;
- Sollicite auprès de la Région BFC une subvention d'un montant prévisionnel de 200 000€ évalué sur la base du coût des études menées et des travaux, dans le cadre du dispositif Effilogis ;
- Sollicite auprès du Conseil départemental du Doubs une subvention dans le cadre du Contrat P@C, dont le montant sera réévalué si besoin, pour atteindre à l'échelle du projet le taux d'aide légal de 80% ;
- Sollicite auprès de l'Europe une subvention de 60% du surcoût dans le cadre de l'Appel à Projet Bâtiments démonstrateur ;
- S'engage à prendre en charge la part qui lui incombe, à savoir le montant de l'opération duquel sera déduit les montants de subventions attribués par les différents financeurs ;
- Autorise Mme le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la poursuite de l'opération et à ces différentes demandes de subventions ;
- Autorise la SPL Territoire 25 à déposer les différents dossiers de demandes de subventions ;
- S'engage à ajuster le budget de la Commune au moment de l'attribution des offres.

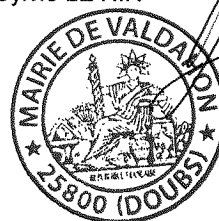
Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Sylvie LE HIR



Publié sur le site de la ville de Valdahon le :  
11/05/2023

<sup>1</sup> Coût d'opération

<sup>2</sup> Coût de travaux sur les éléments d'isolation et de menuiserie – Atteinte d'un niveau de performance Cref -60%

<sup>3</sup> Montant à définir, en complément des autres financements, afin d'atteindre le taux de subvention légal de 80%

<sup>4</sup> Coût d'opération - Montant à définir, en complément des autres financements, afin d'atteindre le taux de subvention légal de 80%. Le montant ci-dessus est donné à titre indicatif

<sup>5</sup> Surcoût d'opération pour atteindre le niveau de performance énergétique